

Compte rendu de l'Assemblée générale 2016 du SYN-PA du jeudi 11 février 2016

Étaient présents :

Louis Prieur, François Peyre, Franck Essner, Marc Ferauge, Jean-Frédéric Grevet, Jean Pierre Leconte, Laurent Meder, Louis Marie Asselineau, Marie Claire Coste (archéologue), Christine Piazza (prestataire).

A / Rapports moral et financier

Le rapport moral du président, présenté dans la convocation de l'AG est approuvé à l'unanimité, ainsi que le rapport financier.

Sont rappelés les rendez-vous et actions obtenus auprès de la Ville de Paris et du ministère de la Culture et de la communication.

B / Projets de travaux 2016

Fiches de retour d'expérience

Le Syn-PA décide de faire l'inventaire des dysfonctionnements rencontrés par les membres du Syndicat dans leurs pratiques professionnelles (inventaire qui intéresse nos interlocuteurs de la direction des patrimoines) sur un principe de fiches. 2 fiches de progrès ont été diffusées aux adhérents pour illustrer l'esprit du travail à faire.

Chaque fiche exposera le contexte, montrera le préjudice causé au patrimoine, à l'architecte et aux services, et surtout l'action corrective proposée pour éviter que cela se reproduise. Les fiches seront validées par le bureau avant leur diffusion sur notre site internet, et auprès de nos collègues Architectes du Patrimoine. Leurs diffusions se feront au fur et à mesure de leur écriture et validation. Un bilan sera effectué pour mesurer le bienfait des propositions correctives .).

Louis Prieur est désigné pour suivre cette action.

Fiches de travail

Le Syn-PA décide de créer une banque de données professionnelle et de mettre en ligne sur le site des fiches techniques sur notre métier.

Les fiches seront validées par le bureau avant leur diffusion sur notre site internet

Laurent Meder est désigné pour suivre cette action.

Charte de Thomery

La charte de Thomery qui a formalisé nos engagements à partir de nos retours d'expérience montrait à la fois les enjeux des thèmes abordés, nos revendications. Les membres saluent unanimement la qualité de la réflexion et de l'écriture mais souhaitent la reformuler ou y adjoindre un manifeste.

Un prochain bureau se réunira pour faire évoluer notre représentativité en ce sens.

Offres anormalement basses

Le Syn-PA est invité à participer au groupe de travail mis en place par le ministère de la Culture et de la Communication sur les offres anormalement basses de maîtrises d'œuvre dont la prolifération exponentielle est en train de détruire notre métier.

François Peyre et Louis Prieur sont désignés pour y représenter le Syn-PA.

Condition d'études à Chaillot.

Une pétition d'élèves de Chaillot en 2015 a montré que le malaise ressenti par les étudiants correspond aussi aux inquiétudes que suscite l'évolution de l'enseignement chez les professionnels chez qui ces étudiants travaillent ou chez qui ils seront embauchés. Chacun est convaincu que le tournant pris ne correspond pas à l'amélioration souhaitable de l'école. Nous avons à édulcorer notre position.

Jean Pierre Leconte est désigné pour suivre cette action.

Aide spécifique de secrétariat

Louis Prieur propose que le syndicat investisse dans une aide de secrétaire en la personne de Christine Piazza. Après présentation et échanges, Christine Piazza proposera un projet centré sur deux pôles : l'aide à l'inventaire des dysfonctionnements et la recherche de donateurs, avec un budget autour de 200 € par mois.

En complément sera mis en place un système de visioconférence de type Skype pour permettre les réunions du bureau sans déplacements ainsi que le référencement Internet de type Linked In.

La proposition sera mise au vote scripturaire.

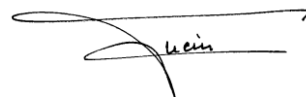
Montant de la cotisation

Le Syn-PA révisé le montant de sa cotisation annuelle au barème suivant :

- Sortants de Chaillot : 50€ la première année.
- Membres nouveaux : 60 € la première année.
- Membres : 90 €.
- Partenaires : à partir de 200 €.
- Bienfaiteurs : à partir de 500 €.



Le secrétaire



Le président